ROLE DE L'AUDIENCE PUBLIQUE DU : 12/05/2026

tenue par Madame LEGRAND, Juge des Référés

En présence de Madame VERCOUTERE, Greffière

14 heures 15

01) **DOSSIER N° 2604778** **RAPPORTEURE: Madame Isabelle LEGRAND**

Titre de l'affaire Référé-suspension - demande la suspension de la décision du 3 mars 2026 par laquelle la Communauté d'aggloémration des deux Baies en Montreuillois (CABM) a refusé de réaliser les travaux conservatoires et urgents de nature à éviter de nouvelles inondations en Ville-basse de Montreuil-sur-Mer

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	ASSOCIATION DES INONDES DU HAUT ESTUAIRE DE LA CANCHE	Maître BRANQUART-CHASTANIER Monique (Cour)
Défendeur	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DES 2 BAIES EN MONTREUILLOIS	CABINET PREMISSE AVOCATS (AARPI)

Arrêté le 06/05/2026

La juge des référés